DECISION N°FranceAgriMer/MEP/2013/03

Le Directeur général par intérim de FranceAgriMer,

Vu le livre VI du Code Rural et de la pêche maritime, titre II, chapitre 1er,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer, notamment son article 2,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement à l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer, notamment son article 2,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 11 avril 2013 portant nomination du Directeur général par intérim de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

Vu la décision n° FranceAgriMer/MEP/2013/02 du 15 avril 2013 portant délégation de signature à certains agents de la Direction « Marché, Etudes et Prospectives »,

DECIDE

Direction « Marchés, Etudes et Prospectives »

Article 1er:

Délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe BOYER, secrétaire général de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires, pour les actes relevant des attributions de cette mission.

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à Madame Monique MEIZELS, Chef du service Bases d'Information Economique pour les actes relevant des attributions du service ;

Délégation de signature est donnée à Madame Marie LECOCQ, Chef de l'unité Enquête et données filières pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Marc ZRIBI, Chef de l'unité Cotations et Informations de conjoncture pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe SEYER, Chef de l'unité Structuration de Données pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Article 3 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Michel FERRET, Chef du service Marchés et Etudes filières pour les actes relevant des attributions du service ;

Délégation de signature est donnée à Madame Olivia LELAMER, Chef par intérim de l'unité Grandes Cultures pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Madame Caroline BLOT, Chef de l'unité Culture et Filières Spécialisées pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Yves TREGARO, Chef de l'unité Produits Animaux, Pêche et Aquaculture pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Gérard THOMAS, Chef de la Mission Sucre pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Article 4 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick AIGRAIN, Chef du service Evaluation, Prospective, Analyses Transversales et de la mission Prospective pour les actes relevant des attributions du service et de la mission ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Ludovic PARIS, Chef de l'unité Evaluation pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Tarek MHIRI, Chef de l'unité Analyses Transversales pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Madame Françoise BRUGIERE, Chef de la mission Prospective pour les actes relevant des attributions de cette mission.

Article 5 :

La présente décision abroge et remplace la décision n° FranceAgriMer/MEP/2013/02. Elle prend effet à compter du lendemain de sa publication.

Fait à Montreuil S/Bois, le 24 avril 2013

Le Directeur général par intérim

Frédéric GUEUDAR DELAHAYE

DECISION N° FranceAgriMer/Aides/2013/07

Le Directeur général par intérim de FranceAgriMer,

Vu le livre VI du Code rural et de la pêche maritime, titre II, chapitre 1er,

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer, notamment son article 2,

Vu le décret n° 2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de service et de paiement à l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer, notamment son article 2,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 11 avril 2013 portant nomination du Directeur général par intérim de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

Vu la décision n°FranceAgriMer/Aides/2013/06 du 15 avril 2013, portant délégation de signature à certains agents de la Direction « Gestion des aides »,

DECIDE

Direction « Gestion des aides »

Article 1er : Service des Aides Communautaires Transverses

Délégation de signature est donnée à Monsieur Thierry JANVIER, Chef du service des Aides Communautaires Transverses, pour les actes relevant des attributions du service ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Eric DEHEN, Chef de l'unité Programmes Sociaux pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Madame Virginie BOUVARD, Chef de l'unité Restitutions, Produits Transformés et certificats pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Madame Estelle PALENI, Chef de l'unité Aides à la promotion, pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe CANDAR, Chef de l'unité secteur du sucre, intervention publique et stockage privé pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Madame Laurence GALLOT-LAMPERT, responsable de pôle lait scolaire/fruits à la récré et Madame Odile SINDE, responsable de pôle aides aux plus démunis pour les actes relevant de l'unité Programmes sociaux ;

Délégation de signature est également donnée à Madame Soledad PINTO et Madame Nathalie KOESSLER, pour l'ordonnancement des dépenses des dispositifs Lait scolaire et Fruits à l'école ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Benoît PIQUET, responsable de pôle de l'unité Aides à la promotion, pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Savério STASSI pour les actes relevant de l'unité Restitutions, Produits Transformés et certificats ;

Délégation de signature est donnée à Madame Annie BRINDEL pour les actes relevant de l'unité secteur du sucre, intervention publique et stockage privé.

Article 2 : Service des Aides Communautaires Spécifiques

Délégation de signature est donnée à Madame Hélène CHEVRETTE, Chef du service des Aides Communautaires Spécifiques pour les actes relevant des attributions du service ;

Délégation de signature est donnée à Madame Céline LEMMA-GABAN, Chef de l'unité OCM Fruits et Légumes pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Antoine MENET, adjoint au chef de l'unité OCM Fruits et Légumes, et à Madame Sandrine JACOBACCI, chef de pôle à l'unité OCM fruits et légumes, pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Madame Sophie PENET, Chef de l'unité OCM Viticole – Potentiel Viticole pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Madame Martine EMERY, Chef de l'unité OCM Pêche et Fonds Européen pour la Pêche, pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Martine EMERY, délégation de signature est donnée à Monsieur Benoît DEFAUCONPRET pour les actes relatifs aux aides du FEP (Fonds Européen pour la Pêche).

Délégation est donnée à Madame Marie-Ange DULUC, Chef de l'unité OCM Viticole – aides Marchés – Délégation nationale de Libourne pour les actes relevant des compétences et attributions de l'unité, notamment :

- les engagements et l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement (hors informatique) et d'investissement,
- les décisions relatives à l'agrément et au renouvellement d'agrément des distilleries pour leur participation aux opérations de distillation dans le secteur vitivinicole, ainsi que les décisions relatives à l'agrément et au renouvellement d'agrément des opérateurs pour l'utilisation des alcools d'origine vinique dans les secteurs industriels et énergétiques, ou pour la commercialisation auprès de tels utilisateurs,
- les décisions relatives à l'habilitation des laboratoires œnologiques pour les analyses réalisées pour l'attribution des aides FEAGA dans le cadre des mesures prévues au plan quinquennal de l'OCM vitivinicole,

- les actes d'ordonnancement des dépenses (actes et pièces relevant des compétences dévolues à l'ordonnateur) sans limite de montant
- les demandes de reversement d'aide, les actes portant refus de versement de tout ou partie d'une aide et, d'une manière générale, les actes faisant grief, à objet pécuniaire ou non, sans limite de montant.

En cas d'absence ou empêchement de Madame Marie-Ange DULUC, délégation est donnée à Monsieur Daniel LAURENT pour l'engagement des dépenses de fonctionnement (hors informatique) et d'investissement relevant des compétences et attributions de l'unité OCM Viticoles – aides Marchés – Délégation nationale de Libourne, et à Madame Martine MAZEAU pour l'engagement des dépenses de fonctionnement (hors informatique) et d'investissement relevant des compétences et attributions de l'unité OCM Viticoles – aides Marchés – Délégation nationale de Libourne hors dépenses payées par la régie.

Délégation est donnée à Messieurs Daniel LAURENT, Thierry BRITAY, Didier COEYMANS et à Mesdames Sylvie BOZZA et Bernadette MARTY pour les actions suivantes :

- les actes d'ordonnancement des dépenses (actes et pièces relevant des compétences dévolues à l'ordonnateur) sans limite de montant,
- les demandes de reversement d'aide, les actes portant refus de versement de tout ou partie d'une aide et, d'une manière générale, les actes faisant grief, à objet pécuniaire ou non, sans limite de montant.

Délégation est donnée à Monsieur Daniel LAURENT et à Madame Bernadette MARTY pour les décisions relatives à l'agrément et au renouvellement d'agrément des distilleries pour leur participation aux opérations de distillation dans le secteur vitivinicole, ainsi que les décisions relatives à l'agrément et au renouvellement d'agrément des opérateurs pour l'utilisation des alcools d'origine vinique dans les secteurs industriels et énergétiques, ou pour la commercialisation auprès de tels utilisateurs ;

Délégation est donnée à Messieurs Daniel LAURENT, Thierry BRITAY, et à Madame Bernadette MARTY pour les décisions relatives à l'habilitation des laboratoires œnologiques pour les analyses réalisées en vue de l'attribution des aides FEAGA dans le cadre des mesures prévues au plan quinquennal de l'OCM vitivinicole ».

Article 3 : Entrepôts de Port-la-Nouvelle,

Délégation est donnée pour les actes d'engagement des dépenses de fonctionnement et d'équipement et les documents relatifs aux formalités douanières relevant des compétences et attributions des entrepôts de Port-la-Nouvelle, aux personnes suivantes :

- Monsieur François MORTEFON, responsable de l'entrepôt de Port-la-Nouvelle.

Délégation est donnée pour les documents douaniers d'entrée ou de sortie d'alcool :

- à Madame Caroline CABANIER sur l'entrepôt de Port la Nouvelle.

Article 4 : Service des Aides Nationales

Délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe CHAUVET, Chef du service des Aides Nationales pour les actes relevant des attributions du service ;

Délégation de signature est donnée à Madame Katia TARASSENKO, Chef de l'Unité « CPER- Aides aux Filières et aux Exploitations » pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Madame Marion ROBERT-VERITE pour les actes relatifs aux aides à l'apiculture ;

Délégation de signature est donnée à Madame Lucilia MASSON, Chef de l'unité « Gestion de Crises » pour les actes relevant des attributions de l'unité et pour l'ordonnancement des mesures de promotion dans les pays tiers dans le cadre de l'OCM viticole.

Article 5 : Service des Contrôles et Suites de Contrôles

Délégation de signature est donnée à Madame Pascale DEMET, Chef du service des Contrôles et Suites des Contrôles par intérim pour les actes relevant des attributions du service ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Christian SIDOIS, Chef de l'unité des Contrôles pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Madame Emmanuelle MOREAU, Chef de l'unité des Suites de Contrôles par intérim pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Emmanuelle MOREAU, délégation de signature est donnée à Madame Claude FAVRA et à Madame Sophie MARCHAU pour les actes relevant des attributions de l'unité ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick VERHEYDEN pour les décisions relatives aux suites de contrôles pour la procédure lait à l'école et fruits dans les écoles ;

Délégation de signature est donnée à Monsieur Guy COMTE pour les décisions relatives aux suites de contrôles pour la promotion communautaire et les aides de l'OCM viti-vinicole.

Article 6 :

La présente décision abroge et remplace la décision n° FranceAgriMer/Aides/2013/06. Elle prend effet à compter du lendemain de sa publication.

Fait à Montreuil /s Bois, le 24 avril 2013

Le Directeur général par intérim

Frédéric GUEUDAR DELAHAYE